



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 23 OCTOBRE 2013**

DATE DE CONVOCATION

16 octobre 2013

DELIBERATION N°58/2013/M-T

**Portant déclassement et vente de la parcelle communale
AC 195 sise au bourg de Tonnégrande au profit de
Madame Patricia BAUDRIT**

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE VINGT TROIS OCTOBRE À SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE** Maire.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 09
ABSENTS : 06
QUORUM : 08
PROCURATION : 01

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller

ABSENTS EXCUSES :

Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Madame **Liliane CHAVERIMOUTOU** Conseillère

ABSENTS:

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Marie George DUMAISSON** Conseillère
Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application de l'article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Valérie BATAILLIE, Conseillère Municipale, a été nommée à ces fonctions qu'elle a acceptées. Madame Rosaline CAMILLE ayant donné procuration à Madame Patricia BEAUNOL.



.../...

Délibération n°58/2013/MT
Déclassement et vente de la parcelle communale
AC 195 sise au bourg de Tonnégrande au profit de
Madame Patricia BAUDRIT

Objet : Déclassement et vente d'une parcelle communale sise au bourg de Tonnégrande au profit de Madame Patricia BAUDRIT.

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Madame Patricia BAUDRIT a fait part de son souhait d'acquérir une partie de la parcelle AC 195 (domaine public communal) sise au bourg de Tonnégrande.

L'article L. 1311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les biens du domaine public des communes sont inaliénables et imprescriptibles et le restent s'ils n'ont pas été préalablement déclassés.

Aussi, afin de permettre la vente des terrains de la parcelle AC 195 qui n'ont pas vocation à être des voiries, il y a lieu de :

- Procéder au déclassement d'une partie de l'emprise publique de la parcelle AC 195 du domaine public au domaine privé de la commune ;
- Faire délimiter ces détachements par un document d'arpentage ;
- Proposer aux propriétaires des parcelles adjacentes au foncier non affectés aux voiries d'acheter ce foncier ;
- Demander la valeur vénale aux services des Domaines ;
- Procéder à la vente du terrain au profit notamment de Madame Patricia BAUDRIT.

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Prononcer le déclassement d'une partie de la parcelle AC 195 du domaine public au domaine privé de la Commune.
- Approuve la vente de ces terrains au profit des propriétaires désireux d'agrandir leur parcelle.
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et judiciaires rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

Vu le rapport n°60/MT/2013 relatif au déclassement et à la vente d'une partie de la parcelle communale AC 195 sise au Bourg de Tonnégrande au profit de Madame Patricia BAUDRIT.

Après avoir entendu les explications du Maire et délibéré ;

DECIDE :

Article 1 : **PRONONCE** le déclassement d'une partie de la parcelle AC 195 du domaine public au domaine privé de la Commune.

Article 2 : **APPROUVE** la vente du terrain communal issue du déclassement de la parcelle communale AC 195 sise au bourg de Tonnégrande au profit de Madame **Patricia BAUDRIT**, sur la base de la valeur vénale fournie par le Service des Domaines.

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

ADOPTÉE PAR DIX (10) VOIX CONTRE ZÉRO (0).

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 23 octobre 2013



Le Maire,

Patrick LECANTE

Publication le : 04 NOV. 2013

